



Ce coût est fortement optimisé en 2013. Le volume de dépenses est en diminution de près de 20 % passant de 6,7 M€ au BP 2012 à 5,4 M€ au BP 2013.

### Encouragement au développement de l'offre légale (16 % des crédits)

Au titre de cette mission, la Haute Autorité :

- attribue aux offres proposées par des personnes dont l'activité est d'offrir un service de communication au public en ligne un label permettant aux usagers de ce service d'en identifier clairement le caractère légal ;
- veille à la mise en place, à la mise en valeur et à l'actualisation d'un portail de référencement de ces mêmes offres ;
- assure la promotion des usages responsables, au travers d'actions d'information et de sensibilisation.

Les charges de personnel représentent 50 % du coût prévisionnel de cette mission. Viennent ensuite, par ordre décroissant les charges d'investissement et d'amortissement (23 %) et les charges liées à la promotion des usages responsables et à l'information (14 %).

### Observation de l'utilisation licite et illicite des œuvres et des objets auxquels est attaché un droit d'auteur sur les réseaux de communications électroniques et régulation des mesures techniques de protection et d'identification (26 % des crédits)

- Observation de l'utilisation licite et illicite des œuvres

Au titre de cette mission, la Haute Autorité :

- coordonne et met en œuvre différents projets de recherche et études visant notamment à alimenter les indicateurs, fixés par le décret n° 2011-386 du 11 avril 2011, de l'utilisation, qu'elle soit licite ou illicite, des œuvres et des objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin sur les réseaux de communications électroniques et du développement de l'offre légale, qu'elle soit ou non commerciale ;

## RÉPARTITION DU BUDGET PRIMITIF 2013 PAR MISSION ET PAR FONCTION

